

Fiche pratique pour la mise en oeuvre de votre plan d'actions cyber dans votre collectivité.

Description rapide de l'objectif visé :

Une réunion de sensibilisation annuelle sur les risques du numérique et les bonnes pratiques est organisée avec l'ensemble des agents et des élus.

Coût estimé :

0 - 700 €



Niveau de difficulté de l'action :

Moyen



Ressources nécessaires :

Ordinateur, vidéoprojecteur (optionnel)



Niveau d'accompagnement :

Moyen



Temps estimé :

3 jours



Public visé pour l'action :

Personne reconnue dans la structure pour sa sensibilité pédagogique et sa connaissance des risques informatiques



Organisation conseillée pour la mise en oeuvre dans votre collectivité :

1. Qui fait quoi ? Identifiez les personnes en charge de l'organisation de la sensibilisation.

- Qui anime la sensibilisation et crée le support ? Choisissez une personne ayant des qualités pédagogiques et des connaissances sur le système d'information et les risques associés.
- Qui communique à l'ensemble des collaborateurs concernés ?
- Qui assure le suivi des participants ?

2. Pourquoi ?

Communiquer pour expliquer la démarche à vos collaborateurs.

3. Comment ?

Planifiez suffisamment à l'avance les dates de sensibilisation pour ne pas trop impacter les agendas des collaborateurs. Selon votre organisation, vous pouvez organiser une session unique avec l'ensemble du personnel ou proposer plusieurs dates avec un effectif réduit.

Prévoyez du temps aussi pour préparer le support ou les sujets abordés par la sensibilisation.

4. Combien ?

Une session d'1h à 1h30 conseillée.

5. Quand ?

une fois par an.

Livrable de l'action terminée :

Feuille d'émargement avec le thème de la sensibilisation, la date, le nom/prénom et signature des personnes qui y ont assisté.

Ressources utiles :

ANSSI

- [Guide des bonnes pratiques de l'ANSSI](#)

Cybermalveillance

- [Fiches de bonnes pratiques](#)

Description étape par étape pour la mise en œuvre :

1. Préparer un support de sensibilisation ou utiliser les ressources mises à disposition sur le site de l'ANSSI ou de Cybermalveillance. À noter : selon que vous préparez vous-même un support ou que vous réutilisez les ressources en ligne, l'investissement en temps ne sera pas le même.
2. Planifier des dates.
3. Réaliser les sessions de sensibilisation et faire signer une fiche d'émargement aux participants à la fin. Conseil : une session d'une durée d'1h à 1h30 est recommandée.
4. Stocker minutieusement les feuilles d'émargement qui serviront de suivi.

Pour aller plus loin :

ANSSI :

- [Former à la cybersécurité par le jeu](#)